

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 746'000.- pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions sur les réseaux électrique, eau et gaz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Depuis 2008, les dépenses liées aux petites extensions ou à l'amélioration des réseaux, compteurs, etc. sont inscrites au budget des investissements, permettant ainsi d'augmenter la réactivité du service des énergies dans le remplacement d'installations ou la réalisation de petites extensions. Elles doivent faire l'objet d'un rapport annuel sur la base des prévisions en fin d'année.

Le crédit "Compteurs et petites extensions" est destiné à couvrir toutes les dépenses mineures auxquelles le Service doit faire face dans des délais courts, inférieurs à 2 semaines, pour satisfaire la demande de ses clients. Il couvre les prolongements de quelques mètres des réseaux d'eau, gaz et électricité, la pose et le raccordement des compteurs.

Pour l'année 2015, c'est un montant de Fr. 746'000.- que la Municipalité sollicite.

Statut du crédit approuvé pour l'année 2014

Le crédit "Compteurs et petites extensions" alloué pour 2014 doit être clôturé à la fin de l'exercice 2014. A fin septembre 2014, les dépenses s'élevaient à Fr. 350'000.-. Compte tenu des éléments en cours, le budget de Fr. 626'000.- en fin d'exercice devrait être atteint.

L'activité de l'année 2014 et celle des années précédentes permettent de projeter les besoins pour l'année 2015, selon le tableau ci-après.

Crédit annuel compteurs et petites extensions
Rétrospective des crédits antérieurs

Crédits	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	FR.	FR.	FR.	FR.	FR.	FR.
Crédit approuvé	669'000	797'600	716'000	682'000	725'000	626'000
Dépenses compteurs						
Eau	155'875	58'855	59'294	54'236	46'979	En cours
Gaz	64'129	67'303	59'355	47'735	77'594	En cours
Electricité	146'512	145'845	138'684	190'038	151'210	En cours
Total	366'516	272'003	257'333	292'009	275'783	En cours
Dépenses petites extensions						
Eau	50'593	103'702	92'887	89'737	100'357	En cours
Gaz	37'952	20'568	95'146	13'800	11'522	En cours
Electricité	162'152	223'540	247'805	276'334	297'783	En cours
Total	250'697	347'810	435'838	379'871	409'662	En cours
Total dépensé	617'213	619'813	693'171	671'880	685'445	

Pour 2015 le besoin est estimé à Fr. 671'000.- pour les réseaux eau-gaz-électricité, additionné de Fr. 75'000.- destinés à satisfaire les besoins de raccordement des entreprises dans les zones non couvertes par le crédit FTTH de Fr. 1'410'000.- (voir PR13.30PR) qui, lui, couvre les besoins de finalisation du réseau fibre optique primaire et de la zone test de "Coin de Terre".

Crédit d'investissement 2015 "Compteurs et petites extensions"

L'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels s'élèvent à Fr. 746'000.- pour l'année 2015, selon la répartition suivante :

- le réseau EAU est concerné pour un montant de Fr. 150'000.-, dont Fr. 65'000.- pour la partie compteurs;
- le réseau GAZ est concerné pour un montant de Fr. 180'000.-, dont Fr. 80'000.- pour le remplacement ou l'installation des compteurs;
- le réseau ELECTRICITE est concerné pour un montant de Fr. 341'000.-, dont Fr. 161'000.- pour les compteurs.
- le réseau FO (fibre optique) est concerné pour un montant de Fr. 75'000.-.

Agenda 21

S'agissant du remplacement périodique de matériel, l'évaluation de l'Agenda 21 ne s'applique pas.

Coût et Financement

Les charges annuelles d'investissement se montent à Fr. 72'200.- et comprennent les amortissements de Fr. 39'350.-, les frais d'entretien de Fr. 14'950.- et les frais d'intérêt variable sur le capital investi de Fr. 17'900.-. Les amortissements sont calculés sur 15 ans pour les compteurs, 30 ans pour les modifications et extensions des réseaux eau et gaz et 20 ans pour les modifications et extensions du réseau électrique et de fibre optique.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

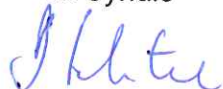
LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 746'000.- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de compteurs et la réalisation de diverses petites extensions sur les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité.
- Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°4036 « Extensions et compteurs 2015 SEY ». Elle sera amortie sur 15 ans au plus pour les compteurs, sur 20 ans au plus pour la partie électrique et fibre optique et sur 30 ans au plus pour la partie eau et gaz.

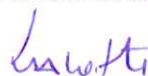
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste

Annexe 1 : Compteurs et petites modifications et extensions des réseaux 2015

Déléguée de la Municipalité : Madame Gloria Capt, municipale du dicastère des énergies

Compteurs et petites modifications et extensions des réseaux 2015

Compteurs	Nombre	Eau CHF	Nombre	Gaz CHF	Nombre	Electricité CHF	Total CHF
Compteurs neufs	100	20'000	150	30'000	400	56'000	106'000
Compteurs remplacement	100	20'000	150	30'000	500	70'000	120'000
Accessoires		15'000		10'000		10'000	35'000
Main-d'oeuvre		10'000		10'000		25'000	45'000
Total compteurs		65'000		80'000		161'000	306'000

Petites extensions		Eau CHF		Gaz CHF	FO CHF	Electricité CHF	Total CHF
Modifications et extensions des réseaux		85'000		100'000	75'000	180'000	440'000

Total projet 2015		Eau CHF		Gaz CHF	FO CHF	Electricité CHF	Total CHF
		150'000		180'000	75'000	341'000	746'000